

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-1263

présenté par
M. Philippe Vigier

ARTICLE 27

À la fin, substituer au montant :

« 20 212 000 000 € »

le montant :

« 20 184 500 000 € ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'équivalent de la participation de la France à l'aide de l'Union européenne à la Turquie au titre de sa pré-adhésion.

Tout d'abord parce que la Turquie n'est pas européenne et n'a pas vocation à le devenir.

Ensuite parce que les graves dérives autoritaires du régime de Recep Tayyip Erdoğan ont pleinement démontré l'inutilité de cette aide.